

# NOUVA

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 46  
MARS 2024  
ISSN 2555-297 X

**A**vec 43 % de nouvelles conseillères et conseillers, le CESER de Nouvelle-Aquitaine a été largement renouvelé, symbole de vitalité démocratique. Cette nouvelle mandature commence dans un contexte de crises structurelles : crise écologique, révolution digitale et crise sociale.

Les événements climatiques externes sont de plus en plus nombreux et puissants. En Nouvelle-Aquitaine, nous avons tous été marqués par l'incendie des 30 000 ha de la forêt des Landes l'été 2022 et les 50 000 personnes évacuées.

Des sécheresses successives entraînent de fortes tensions concernant l'eau, vitale aux êtres humains et aux écosystèmes. L'eau douce est un bien commun qui doit échapper à la loi du marché. Les questions de quantité, de qualité et du partage de l'eau en fonction de la priorisation des usages est une question cruciale en Nouvelle-Aquitaine.

Confrontés à l'urgence du changement climatique et de la perte de biodiversité, il est essentiel d'aller vers une économie décarbonée et d'intégrer dans toutes les décisions publiques la reproductibilité des ressources - eau, air, terre -.

L'accélération des transformations induites par le digital et l'intelligence artificielle bouleverse profondément la société et les modèles économiques établis. Robotique, objets connectés, dématérialisations de l'accès aux services, téléconsultation, ville intelligente, intelligence artificielle etc., aucune activité ne semble pouvoir échapper à l'économie numérique.

La révolution numérique porte en germe une révolution anthropologique. Un monde connecté, de l'instantané, mais également du partage, de la co-innovation, du collaboratif qui requiert de nouvelles compétences et attitudes : capacité d'adaptation, créativité, apprentissage tout au long de la vie. Soyons attentifs à ce que cette nouvelle société soit plus juste, plus solidaire, plus inclusive ; la volonté de vivre ensemble en dépend.

Les inégalités sociales augmentent : en Nouvelle-Aquitaine 15 % de la population urbaine comme rurale vit en dessous du seuil de pauvreté !

Cela nous invite à renforcer l'ambition sociétale « Néo Societas » visant à mobiliser les politiques publiques en faveur d'une plus grande justice sociale, second volet à côté de la politique régionale dédiée à la transition écologique « Néo Terra 2 » afin de mieux articuler la justice sociale et la justice environnementale. De même, les enjeux culturels et sociaux de l'égalité Femme - Homme et la lutte contre les discriminations devront être au cœur de nos travaux.

Notre région est une région européenne ouverte sur le monde qui nécessite de cultiver la coopération à toutes les échelles territoriales et notre ouverture aux autres.

Yves JEAN  
Président

AVIS

## RÉHABILITER LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DU BASSIN D'ARCACHON



Le CESER a examiné un projet de convention-cadre fixant la stratégie de réhabilitation du domaine public maritime dans le Bassin d'Arcachon, avec un objectif de réhabilitation de 75 % de friches d'ici 2032. Le Bassin fait face, depuis les années 1980, à une prolifération de récifs d'huîtres sauvages appelés « friches ostréicoles » qui sont estimées à plus de 60 000 tonnes pour environ 16 000 tonnes en élevage, et qui génèrent des impacts importants sur les écosystèmes marins, l'activité ostréicole et la navigation.

La poursuite des travaux de réhabilitation du Bassin semble incontournable pour répondre à la multitude d'enjeux identifiés. Si la dynamique partenariale instaurée et surtout son ancrage sur le long terme par l'intermédiaire de cette convention est appréciée, le CESER regrette que la société civile, notamment les associations de protection de l'environnement,

n'apparaisse pas dans la liste des membres du comité de pilotage.

La dégradation du milieu résulte de multiples facteurs qui ne sont pas uniquement liés à l'activité ostréicole ; il semble donc important que l'ensemble des parties prenantes prenne d'emblée des engagements pour assurer la préservation du milieu au-delà des travaux afin d'éviter que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le Conseil régional pourrait ainsi s'engager à accompagner des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des différents usagers du Bassin d'Arcachon sur l'ensemble des enjeux liés à sa préservation.

En séance plénière, le CESER s'est par ailleurs interrogé sur la mise en place (enuisagée ou non) d'une même démarche sur le Bassin de Marennes-Oléron.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 110\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,  
ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

2024

### Sommaire Lettre N° 46

1 <sup>ers</sup> avis du CESER	P.1-2-3
Règles déontologiques au CESER	P.4
Immersion en Nouvelle-Aquitaine et ses territoires	P.4
CESER de l'Atlantique	P.4



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LES INQUIÉTUDES DU CESER

Le CESER a accueilli avec beaucoup d'intérêt la stratégie régionale de l'enseignement supérieur présentée par le Conseil régional d'autant qu'elle s'inscrit dans un contexte de tensions budgétaires (retrait d'un certain nombre de financements de l'État) susceptibles de nuire à l'action régionale.

Compte tenu de signaux inquiétants : baisse des financements publics, augmentation des frais d'inscription, accroissement des freins périphériques (logement, déplacements...), le CESER encourage le Conseil régional à conforter son ambition de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. Il faut avant tout analyser en profondeur et selon les territoires les facteurs conduisant au « faible » taux de poursuite d'études supérieures des jeunes néo-aquitains.

Le CESER a identifié quelques obstacles pour l'accès à l'enseignement supérieur :

- Les frais d'inscription. À cet égard, le CESER alerte sur les délais de versement des aides à la mobilité, qui, lorsqu'ils sont trop longs ne répondent plus aux besoins des étudiant-es.
- Le coût élevé du logement, voire parfois même la pénurie de logements étudiants, dans certaines villes universitaires de la région.



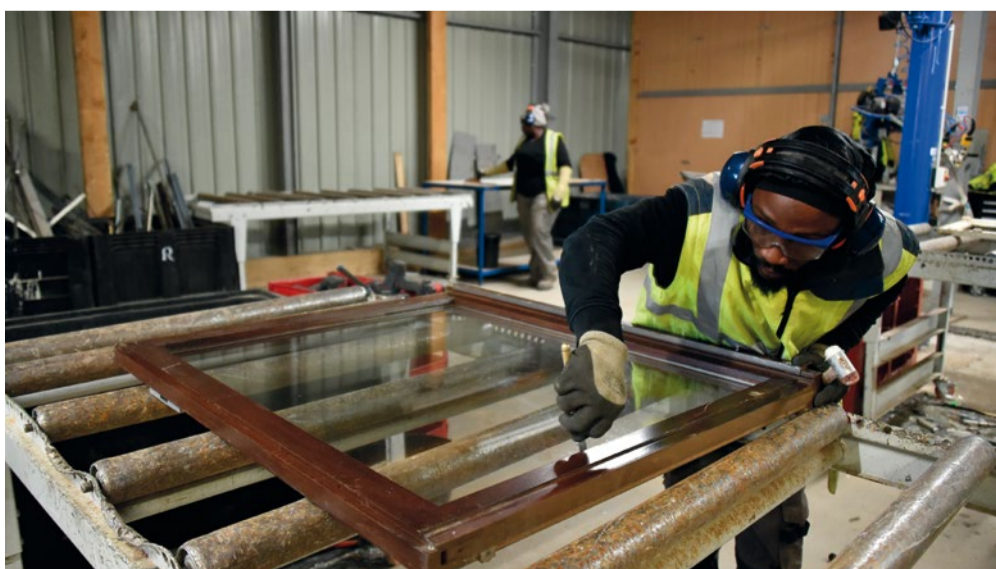
- Les difficultés de mobilité. L'offre de transport public insuffisante ne laisse pour seule alternative que l'usage du véhicule individuel, coûteux. Si ces difficultés concernent toute la population, elles touchent plus particulièrement les étudiant-es. Le CESER préconise la mise en place d'un abonnement transport « étudiant » spécifique pour toutes les étudiant-es, à l'image de ce que la Région propose pour les scolaires.

- L'accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap, qui doit être pensée dans sa globalité : accessibilité physique aux bâtiments, accessibilité pédagogique des formations, accessibilité de l'ensemble de la chaîne de transports (matériels roulants, infrastructures, accompagnement...).

- Enfin, des disparités genrées d'accès aux formations d'ingénieur et de manière générale aux formations scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur sont relevées. Le CESER suggère de développer des actions d'information sur l'orientation et de sensibilisation entre écoles d'ingénieurs et lycées et/ou entre le monde de l'entreprise et les lycées.

Dans ce contexte, le maillage territorial de l'enseignement supérieur apparaît pour le CESER comme l'un des moyens de faciliter l'accès aux formations supérieures, et ainsi de réduire les inégalités sociales et territoriales qui persistent. Les études médicales par exemple, illustrent le lien indissociable entre offre de formation et aménagement du territoire : l'accueil d'internes dans les hôpitaux périphériques est essentiel pour leur permettre de découvrir le territoire et ainsi susciter leur envie de s'y installer une fois leurs études achevées.

Le CESER souhaite enfin attirer l'attention du Conseil Régional sur l'intérêt de mener une analyse des raisons qui amènent certains domaines d'études doctorales à être négligés ou favorisés par les financements complémentaires d'entreprises.



## STRATÉGIE RÉGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : RÉPONDRE AUX APPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES ET AUX BESOINS DES RECRUTEURS



6 0000 chercheur-es d'emploi et salarié-es formé-es par an. C'est l'objectif affiché dans la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 présentée par le Conseil régional en mars.

Le CESER souligne le besoin d'un travail en profondeur sur les caractéristiques, les besoins et appétences des bénéficiaires des formations. Des obstacles pour l'accès à la formation liés au handicap, à l'illettrisme et à l'illectronisme, liés également au niveau de rémunération des stagiaires, mais aussi à la mobilité, au logement ou encore à l'éloignement des formations... doivent être pris en compte. Par ailleurs, les taux de féminisation dans certaines formations sont particulièrement faibles. Si le Conseil régional met en place des actions pour y remédier, les résultats restent limités ce qui nécessite d'autres angles d'approche.

Certains dispositifs existants sont jugés particulièrement intéressants et à développer, par exemple : « l'école de la deuxième chance », les micro-lycées, le réseau des Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP), les expérimentations avec plusieurs Conseils départementaux sur le cumul du Revenu de solidarité active (RSA remanié) et la rémunération des stagiaires... Sur ce dernier point, le CESER propose une expérimentation d'un Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

Enfin, le CESER a été entendu puisque des propositions formulées dans ses avis précédents sur les sujets de l'emploi et de la formation ont été prises en compte, par exemple celle de labellisation « d'entreprises accueillantes ». L'Assemblée de la société civile préconise d'optimiser le réseau des « entreprises accueillantes », de développer le tutorat et de conduire des actions auprès des acteurs du recrutement et des organismes de formation afin de lutter contre certaines pratiques de recrutement.

Des points d'articulation entre différents dispositifs (de formation et d'emploi) existants méritent d'être améliorés : déblocage des différentes tranches d'indemnités en cas de licenciement, renforcement du lien avec les structures associatives et interprofessionnelles pour favoriser l'insertion, et enfin co-pilotage (État-Région) des politiques pour l'emploi.

## PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES : BON BILAN, MAIS DES PERSPECTIVES DE FINANCEMENT INQUIÉTANTES

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences conclu en 2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État visait à transformer le système de formation et former les jeunes et les demandeurs d'emploi. Fin 2023, plus de 220 000 chercheurs d'emploi ont été formés, justifiant une nouvelle période de contractualisation pour 2024-2027. Si des éclairages sont encore nécessaires pour analyser les caractéristiques et causes des sorties positives comme négatives, la qualité des formations et types de formation, le respect de la parité femmes / hommes... le bilan est jugé globalement positif par le CESER.

Dans la perspective d'un nouveau protocole d'accord État Région 2024-2027, le CESER insiste sur la nécessité d'intervenir en amont de la formation proprement dite, pour permettre l'acquisition de compétences pour un retour ou accès à l'emploi et pour le repérage des publics les plus fragiles. L'accès aux informations existantes sur les métiers et le travail n'est pas toujours aisé. Les bénéficiaires (parents, enseignants, enfants, chercheurs d'emploi...) sont souvent démunis. Il existe à l'échelle régionale de nombreux dispositifs insuffisamment mis en valeur. L'accompagnement individualisé des stagiaires est un élément clé des parcours car il permet de lever les nombreux freins périphériques à la formation. Le CESER demande une attention particulière vers les publics non identifiés comme prioritaires.

Seul point d'achoppement exprimé : les crédits alloués. Le CESER déplore la baisse des crédits d'État et demande au Conseil régional de maintenir son niveau d'engagement à minima équivalent au précédent PACTE



AVIS

## DES AIDES CONDITIONNÉES, LEVIERS DE TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE



Consulté sur un nouveau règlement d'intervention du Conseil régional qui sert de base au conventionnement avec les Établissements publics de coopération intercommunale et les départements pour les autoriser à attribuer des aides aux entreprises, le CESER salue la continuité de l'action et l'effort du Conseil régional. Ce nouveau dispositif élargit le soutien régional au tissu économique en baissant certains seuils d'accès aux aides régionales et en augmentant les taux des aides attri-

buees dans un contexte global de fortes tensions budgétaires.

Le CESER propose quelques pistes d'amélioration sur trois points : l'éco-socio-conditionnalité des aides, l'économie sociale et solidaire et enfin l'intelligence artificielle.

- Concernant l'éco-socio-conditionnalité des aides, les modifications présentées dans la délibération permettent notamment d'élargir l'exception du reversement des dividendes aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de préciser les critères du maintien de l'emploi et de la non-délocalisation, ce qui est salué.

Le CESER invite le Conseil régional à renforcer l'accessibilité des entreprises aux aides régionales, et particulièrement en direction des Très petites entreprises (TPE), non seulement en termes de communication, mais surtout en termes d'appui étroit.

- La formulation du projet de délibération laisse penser que les aides régionales à destination de l'Économie sociale et solidaire sont réservées prioritairement aux actions menées dans les territoires vulnérables et les quartiers prioritaires de la ville. Si la Région Nouvelle-Aquitaine a une ambition en direction des territoires « vulnérables », alors elle doit avoir une politique volontariste avec l'ensemble des acteurs économiques et pas seulement ceux de l'Économie sociale et solidaire.

- Enfin le CESER souhaite que les problématiques liées à l'intelligence artificielle soient intégrées en s'appuyant sur l'expertise régionale développée grâce aux actions déjà mises en œuvre sur la cybersécurité et sur l'économie numérique.



AVIS

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE ET PAR LA CULTURE



Le CESER réaffirme la nécessaire reconnaissance de la place des artistes, auteurs-auteurs, et des acteurs ou actrices du monde culturel, compte-tenu des dimensions culturelles et démocratiques associées à l'enjeu des transitions ou mutations de la société.

L'Assemblée socioprofessionnelle accueille très positivement la feuille de route « transition écologique de la culture et par la culture » présentée par le Conseil régional, dont il partage les objectifs et défis. Une déclinaison territorialisée, et pas uniquement sectorielle ou par filières culturelles et artistiques, est souhaitée afin de favoriser la mutualisation de projets et de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle avec les partenaires concernés (dont les collectivités locales).

Compte tenu de la fragilité du milieu artistique et culturel, exposé à la fois aux effets des crises et à la diminution des aides publiques à la culture, le CESER considère que les dispositions devraient prioritairement concerner les lieux, scènes ou manifestations, mais avec plus de prudence ou de vigilance pour les artistes et équipes artistiques. Il importe en effet que cette démarche ne soit pas vécue comme une contrainte, mais bien comme une source d'inspiration et d'amélioration des conditions de travail des artistes et des acteurs culturels en région. Plus spécifiquement le défi des mobilités est particulièrement prégnant pour les activités culturelles, recourant aussi bien aux déplacements des équipes artistiques, des techniciens, des bénévoles et des publics ou encore au transport de matériel (ex : décors, œuvres, régie...). Il est nécessaire de limiter autant que possible les déplacements, de favoriser les transports collectifs de voyageurs, ou encore de mieux organiser les tournées à l'échelle des territoires. Mais il importe en parallèle de veiller à ce que ces dispositions n'aggravent pas les inégalités d'accès aux pratiques et aux œuvres.

Le CESER souligne tout l'intérêt d'un travail sur les imaginaires de demain ou sur l'élaboration de récits collectifs, propice à une mise en pratique des droits culturels des personnes.

AVIS

## SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL 2025-2027, PLURALITÉ ET DIVERSITÉ DE L'INFORMATION

Le CESER a déjà eu l'occasion de souligner l'intérêt d'un appel à projets sur le service public télévisuel régional, dès lors qu'il participe, entre autres, à l'objectif de pluralité et de diversité de l'information des citoyennes et citoyens en région. Cette initiative de la collectivité s'inscrit dans un contexte marqué par une profonde évolution des modes d'accès aux médias (accès à la TV par Internet fibre ou IPTV, TV connectée...) et de concentration du secteur, dominé par des groupes audiovisuels et par la presse quotidienne régionale et marqué par une relative fragilité économique.



### À savoir...

6 chaînes TV locales ou régionales se déploient en Nouvelle-Aquitaine : France 3 Nouvelle-Aquitaine (public), 7A Limoges (public), TV7 (groupe Sud-Ouest), TVPI (groupe Sud-Ouest), NA TV (groupe NA Média) et Kanaldude.

A cela, il faut ajouter une série de web-TV locales affiliées à la Fédération Nationale de l'Audiovisuel participatif (Télé Millevaches, Parlem TV, Aldudarrak Bideo) et autres Web TV locales (Octélé, Télé Canal Créonnais, Résonances TV, BordeauxTV, TVBA, TV Landes...).

Pour une pluralité et diversité de l'information, le CESER invite le Conseil régional à étudier les modalités et conditions d'accompagnement du réseau de certaines Web-TV et des radios associatives locales, dès lors que celles-ci accomplissent un travail d'intérêt général, à savoir d'information et d'animation ancré dans les territoires, en lien avec les réseaux existants (Fédération nationale de l'audiovisuel participatif, Fédération des Radios Associatives de Nouvelle-Aquitaine, Fédération des Radios Associatives du Limousin-Auvergne).

AVIS

## MUSIQUES ACTUELLES ET DE VARIÉTÉ : QUALITÉ DU TRAVAIL ACCOMPLI



Le CESER souligne la qualité de la convention pluriannuelle d'objectifs proposée entre le Conseil régional, l'État (DRAC), le Conseil départemental de la Gironde et le Réseau des Indépendants de la Musique. Il salue l'intérêt du travail réalisé par ce réseau régional en regrettant les retards liés aux difficultés des négociations avec le Centre National de la Musique qui peuvent compromettre des programmes et financements attendus par les acteurs culturels concernés en région. Il attend de ce dernier une attitude plus constructive et conforme à l'esprit de sa mission.





## QUELLES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES POUR LE CESER ?

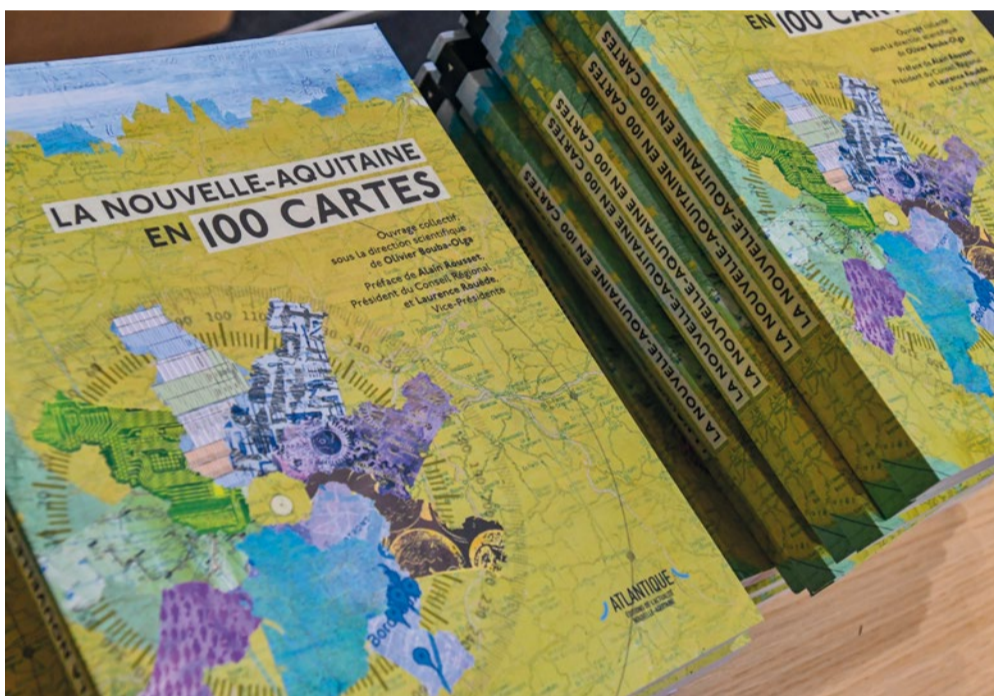


Lorsque l'on rejoint le CESER, l'un des premiers actes administratifs de chaque conseiller.ère consiste à signer l'attestation « d'avoir pris connaissance des engagements déontologiques ». Pour mieux mesurer les implications concrètes de cet engagement, le CESER Nouvelle-Aquitaine a accueilli Patrick HENRY-BONNIOT, magistrat honoraire et référent-déontologue de la Région Nouvelle-Aquitaine en séance plénière le 20 février, pour une présentation des principales règles législatives et réglementaires et des principes déontologiques à prendre en compte dans l'exercice du mandat. La Région Nouvelle-Aquitaine a en effet adopté sa Charte de déontologie des agents et élus, qui vise à garantir la transparence des processus et à assurer la bonne gestion des fonds publics. Elle rappelle les droits et obligations des élus et des agents : dignité, impartialité, intégrité et probité; obligation de neutralité des agents; respect du principe de laïcité; égalité de traitement; transparence pour éviter les conflits d'intérêts. Pour sensibiliser le plus grand nombre aux principaux concepts de déontologie, un guide de déontologie illustré a été mis à disposition. Ce guide a d'ailleurs reçu une Mention spéciale du jury du Prix 2023 de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

S'il n'existe pas de texte spécifique pour l'exercice du mandat de conseiller.ère, le CESER, par ses avis, même s'ils sont seulement consultatifs, peut avoir une influence sur la décision. À ce titre les règles déontologiques s'appliquent aux conseiller.ères pour éviter en particulier le risque de conflit d'intérêts. Sollicité sur différents cas de figure (agent public siégeant au CESER, avis sur le financement d'associations, participation aux Groupes inter-assemblées, représentations du CESER dans des organismes divers...), Patrick HENRY-BONNIOT s'est dit à l'écoute du CESER et prêt à accompagner les conseiller.ères dans l'exercice de leur mandat.



## IMMERSION EN NOUVELLE-AQUITAINE ET SES TERRITOIRES



Dans la perspective du lancement des travaux du CESER pour ce nouveau mandat, l'Assemblée a ouvert l'échange avec Olivier BOUBA-OLGA, Chef du service « Études prospectives » au sein de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale de la Nouvelle-Aquitaine. La présentation illustrée en cartes de la Nouvelle-Aquitaine et ses territoires a permis de mettre en évidence la très grande diversité des situations locales sur différents indicateurs, le caractère multifactoriel des problèmes à traiter et par conséquent la nécessité d'une action publique différenciée en fonction des réalités locales. La production d'analyses de la DATAR régionale est essentielle pour mieux comprendre la société régionale : ses dynamiques démographiques, sociales, économiques, mais aussi les enjeux auxquels sont confrontées certaines zones géographiques de la région. Au cours des débats, les conseiller.ères ont souhaité attirer l'attention sur un certain nombre

de problématiques et d'enjeux régionaux : l'accès aux soins et la démographie médicale; la qualité des milieux, facteur de prévention en matière de santé; les transports et la mobilité; la pauvreté; la consommation foncière; les filières économiques et leurs perspectives d'évolution; la « mesure » de la qualité de vie dans les territoires, facteur d'attractivité; mais aussi le suivi, l'impact et l'évaluation des politiques régionales.

La DATAR régionale est mobilisée sur ces questions et souhaite mettre à disposition des Assemblées régionales une vision territorialisée des enjeux, des analyses systémiques croisant différents indicateurs, et des analyses plus qualitatives mettant en exergue les initiatives locales et les expérimentations d'innovation sociale!

L'ouvrage récemment publié « La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes\* », diffusé aux conseiller.ères, apporte d'ores et déjà des éléments de réponse qui alimenteront les travaux du CESER.

\* La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes

Atlantique Éditions de L'Actualité scientifique Nouvelle-Aquitaine

Ouvrage collectif, sous la direction scientifique de Olivier BOUBA-OLGA, préface de Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et Laurence ROUËDE, Vice-Présidente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine



## YVES JEAN, NOUVEAU PRÉSIDENT DES CESER DE L'ATLANTIQUE



L'association « les CESER de l'Atlantique » est composée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Le 13 mars, les représentants des 4 CESER ont élu Yves JEAN, président de leur association.

Depuis de nombreuses années, l'association des CESER de l'Atlantique fait la promotion de l'inter-régionalité, des spécificités et des atouts des régions atlantiques au cœur de l'espace européen. Cette coopération permet de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets à caractère économique, social et environnemental propres aux régions atlantiques. Les études des CESER de l'Atlantique mettent en lumière des défis communs et formulent des préconisations pour renforcer la coopération inter-régionale. Cette ambition atlantique collective a encore plus sa raison d'être aujourd'hui pour faire de l'Atlantique, une porte d'entrée de l'Europe, ouverte sur le monde. Le dernier rapport présenté par l'association des CESER de l'Atlantique porte sur le projet d'une macro-région atlantique et propose des éléments de compréhension et d'analyse pour permettre à tout un chacun de se saisir de l'intérêt de ce projet macro-régional.



Catherine KERSUAL, Présidente du CESER de Normandie, Trésorière des CESER de l'Atlantique, Yves JEAN, Président du CESER Nouvelle-Aquitaine, Président des CESER de l'Atlantique, Marie-Thérèse BONNEAU, Présidente du CESER des Pays de la Loire, Vice-Présidente des CESER de l'Atlantique, Patrick CARÉ, Président du CESER de Bretagne, Vice-Président des CESER de l'Atlantique.

ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo Réalisation : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Alban Gilbert, Joël Peyrou, Paul Robin, Françoise Roch, Sébastien Sindeu

AdobeStock : helenedevun, Limitless Visions - Gunther Vicente

Fotolia.com, Klaus von Kassel - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE